

SNCF Réseau
Direction Régionale Auvergne Rhône Alpes
Pôle Projets AURA
1091 avenue de la Boisse
73 000 CHAMBERY



Affaire suivie par David COLLOMB
Tel : 06-26-49-31-01
Mail : david.collomb@reseau.sncf.fr

Mairie d'Ayze
3 Rte de Marignier
74130 Ayze

À l'attention de Monsieur le Maire

Chambéry, le 17 mars 2026,

**Objet : Demande de dérogation arrêté bruit de Haute-Savoie : Arrêté n°324 DDASS/2007
RELATIF AUX BRUITS DE VOISINAGE DU 26 JUILLET 2007**

Monsieur le Maire,

Dans le cadre du projet de suppression du passage à niveau n°12 mené avec le Département de Haute-Savoie, SNCF Réseau doit procéder à des **sondages géotechniques** au droit du **passage à niveau sur la base sur schéma d'implantation repris en pièce jointe**. Ces investigations, essentielles pour garantir la fiabilité des études projets à réaliser et la sécurité des infrastructures futures, font l'objet d'une organisation rigoureuse afin de limiter leur impact auprès des riverains. Par le présent courrier, nous sollicitons votre bienveillance pour une dérogation à l'arrêté relatif à la lutte contre le bruit repris en objet.

Justifications techniques et sécuritaires

Ces travaux nécessitent des mesures sécuritaires tant d'un point de vue des circulations routières que des circulations ferroviaires. Une organisation spécifique a donc été mise en œuvre afin de prendre en compte ces enjeux et de minimiser l'impact pour les riverains.

Phase de jour en semaine du lundi au vendredi (du 7 au 17 avril – lundi de pâques non travaillé) :

Afin de profiter des vacances scolaires et de réduire l'impact sur les circulations routières et ferroviaires, une première phase de travaux sera réalisée de jour. Une demande d'autorisation de fermeture du passage à niveau et la mise en place de déviations routières sont traitées en parallèle avec le département 74.

Phase de nuit (19 avril au 13 mai – jours fériés non travaillés) :

Pour la suite des opérations, afin de minimiser l'impact sur les circulations routières et ferroviaires en dehors des vacances scolaires, nous travaillerons lors de coupures de circulations nocturnes. Ces interventions de nuit sont impératives pour garantir la sécurité tout en permettant la réouverture du passage à niveau au trafic routier durant la journée.

Calendrier et organisation

Les travaux de nuit sont prévus du dimanche 19 avril au soir au mercredi 13 mai au soir, du dimanche soir au vendredi matin chaque semaine. Il est à noter que les deux dernières semaines sont programmées en option. Si les rendements de sondages le permettent, nous terminerons nos travaux au plus tôt afin de réduire au maximum la période de gêne.

Maîtrise des nuisances sonores

Tout sera mis en œuvre pour limiter au maximum les nuisances. Le personnel intervenant sur le chantier sera sensibilisé pour limiter le bruit non directement lié à l'utilisation des engins travaux.

Une distribution de flyers d'information sera effectuée pour informer les riverains avant le début des travaux. Une boîte vocale sera également mise à disposition des personnes désirant des renseignements sur le chantier.

En espérant que vous pourrez donner une suite favorable à notre requête, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Le pilote d'opération



David COLLOMB

Copie :

- Mairie de Bonneville pour information
- Conseil départemental 74 – Monsieur Alexis Rabion